

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D26007CCAS
Séance du 16 avril 2026 à 18 heures 30

Ce jour d'hui le jeudi seize avril de l'an deux mille vingt-six à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 07/04/2026

Date d'Affichage
Le 07/04/2026

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 21/04/2026

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS, Jean-Pierre DEMNI, Laura SAPONARO, Nadia BOUALAM, Arnaud ESPIÉ, Pascale KHAMNOUTHAY, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Éric CENDRES, Christiane FOULQUIER, Françoise HURET, M. Boualem MEGUENNI

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Nombre de Conseillers : 13 | Abstentions : 0 |
| Présents : 12 | Vote pour : 12 |
| Votants : 12 | Vote contre : 0 |

Absente excusée : Anne-Laure GRILLOT, membre nommé

Secrétaire : Laura SAPONARO

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 février 2026,

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 16 avril 2026

**Le Président,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.

**Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du jeudi 19 février 2026 à 18h30 à la mairie du Séquestre**

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE Maire Président du CCAS, Agnès BRU Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET,

Absents excusés : Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Boualem MEGUENNI

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Monsieur Le maire remercie Agnès Bru Vice-Présidente, pour son implication dans l'action sociale de la commune. En effet ce conseil d'administration est le dernier du mandat et Madame Bru ne se représente pas aux élections municipales.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité

2. Secours aux particuliers

a. Aides en urgences depuis le dernier conseil

15/01/2026 : bon alimentaire d'un montant de 150 €

22/01/2026 : bon alimentaire d'un montant de 100 € + bon carburant d'un montant de 80 €

29/01/2026 : bon alimentaire d'un montant de 100 €

b. Demandes d'aides (délibérations)

Situation 1 : Décision de régler à EDF la somme de 200 €. Famille monoparentale, 2 enfants à charge. Madame est en fin de droit au Chômage avec des problèmes de santé

Situation 2 : Décision de régler à PLENITUDE la somme de 200 €. Famille monoparentale (Madame veuve) avec un enfant à charge, Madame travaille à temps partiel, problèmes de santé.

Situation 3 : Décision de prolonger l'aide financière cantine scolaire pour une famille monoparentale (2 enfants) dont le QF est à 901. (QF 900 pour bénéficier de la cantine à 1 euros). Cette aide est maintenue à hauteur de 2,42 €/repas afin de compenser la différence entre le tarif social de 1 € et le tarif applicable de 3,42 € et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Situation 4 : Décision de d'apporter une aide financière pour la cantine scolaire pour une maman et ses deux enfants victimes de violences conjugales et jetée à la rue par le conjoint de Madame. Elle ne peut plus bénéficier de la cantine à 1 € puisqu'elle a été logée sur Albi en urgence. Le CCAS l'aidera au paiement des factures cantine à hauteur de 2,65 €/repas pour compenser la différence du tarif à 1 €.

3. Questions diverses

Subventions aux associations caritatives :

L'Épicerie Sociale et les Restos du Cœurs renouvellent leur demande de subvention pour 2026. (Le CCAS octroie une subvention de 300 € pour chacune d'elles).

Pour notre commune les Restos du Cœurs ont fournis 603 repas en 2024 et 1702 repas en 2025. Devant ce triste constat, une rencontre est prévue le 27 février avec le président.

La Vice-Présidente clôture le dernier conseil d'administration du mandat par des remerciements à tous les membres, elle leur témoigne sa gratitude pour le travail accompli au bénéfice des séquestrois les plus vulnérables, pour l'assiduité et la confiance.

La séance est levée à 19h30



**Le Président,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO**